



ARRETE MUNICIPAL INTERDICTION

Publié le 17 avril 2025

Le Maire de la ville d'Auby,

Vu les articles L 2211-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la demande des services techniques municipaux,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité durant la réalisation des travaux sur le terrain de football au complexe Joliot Curie (stade Fromentin) et sur le terrain au Stadium Aldebert Valette

ARRETE

Article 1 Le terrain de football au Stadium Aldebert Valette et le complexe Joliot Curie (stade Fromentin) seront interdits du vendredi 18 avril 2025 au mardi 22 avril 2025 inclus pour les entraînements et les matchs officiels.

Article 2 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire,
Monsieur le Responsable des Services techniques
Monsieur le Responsable de la Police Municipale.
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié en ses formes et lieux ordinaires.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté transmise à :

Monsieur le Président de L'Union Sportive Aubrygeoise
Monsieur le Président de l'AAFA
Monsieur le Président des Anciens des Asturies
Monsieur le Président du District Escaut 59590 Raismes Fax n° 03 27 25 57 14
Monsieur le Président du District Artois 62800 Liévin Fax n° 03 21 45 63 21

Fait à Aubry, le 17 avril 2025



Le Maire,

Christophe CHARLES.